



Le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales

Certaines substances toxiques, biocumulatives et persistantes rejetées dans l'environnement dans le cadre d'activités humaines sont transportées sur de grandes distances, dans l'air et dans l'eau, et présentent des risques aussi grands qu'inacceptables pour l'environnement, les écosystèmes, la santé humaine et le développement durable.

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), que la Commission de coopération environnementale (CCE) a mis sur pied en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, vise des substances déterminées et prévoit leur élimination progressive, leur surveillance rigoureuse ou leur élimination virtuelle grâce à la mise en œuvre de plans d'action régionaux nord-américains (PARNA).

Le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales constitue une entreprise unique sur le plan continental dont ont convenu les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ce PARNA offre un cadre de travail, une tribune et des activités déterminées qui faciliteront la collaboration nécessaire pour surveiller l'état et les tendances des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord. Le renforcement des capacités d'évaluer les effets de ces substances sur les écosystèmes et la santé humaine constitue un élément prioritaire du PARNA.

Contexte du PARNA

En octobre 1998, le Groupe de travail sur la GRPC a commandé un document conceptuel sur la surveillance et l'évaluation environnementales, et à la suite de réunions du Groupe avec des spécialistes, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 99-02 prescrivant l'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Dans sa résolution n° 00-10, le Conseil a invité les responsables du projet de GRPC à accorder une attention toute particulière à la santé des enfants au cours de l'établissement du PARNA. Le Groupe de travail a ensuite constitué un groupe d'étude nord-américain comprenant

Orientation du PARNA

Les activités de ce PARNA portent principalement sur la surveillance et l'évaluation environnementales, mais la capacité de les réaliser pleinement est directement liée à la connaissance des nombreux facteurs qui influent sur l'action des substances toxiques persistantes dans l'environnement, ainsi que des risques qu'ils présentent pour les écosystèmes et la santé humaine. Le PARNA offre un cadre de travail, une tribune et des mécanismes qui favorisent une intervention concertée en ce qui a trait à la surveillance et à l'évaluation de ces substances. Il donne également la possibilité de se pencher sur d'importantes études, recherches et activités de modélisation connexes déjà réalisées, lesquelles pourraient permettre d'améliorer les capacités de surveiller et d'évaluer les substances toxiques persistantes en Amérique du Nord.

De façon plus générale, ce PARNA est destiné à mettre à la disposition du Canada, du Mexique et des États-Unis un moyen concerté d'accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances toxiques persistantes présentes dans l'environnement nord-américain. Le PARNA offre un cadre stratégique global qui aidera les trois pays à atteindre cet objectif, tandis que le Comité permanent nord-américain sur la surveillance et l'évaluation créé en vertu de ce PARNA, outre son rôle de comité consultatif d'experts, constituera une tribune spécialisée pour faire progresser la mise en œuvre du plan d'action. Le Comité aura également pour tâche d'encourager la coopération et la concertation au cours de la planification et de la réalisation d'études de référence et de programmes de surveillance, de modélisation et de recherches portant sur l'état, les tendances et les effets des substances toxiques persistantes. Le renforcement des capacités et la coopération internationale constituent des éléments de tout premier plan, et ils seront particulièrement axés sur le renforcement des moyens dont disposent les scientifiques mexicains pour mesurer, surveiller et évaluer ces substances dans leur environnement national.

des spécialistes et des gestionnaires voués à la recherche, à la surveillance et à la modélisation en matière de substances toxiques persistantes, et lui a demandé de diriger l'établissement de ce PARNA.

Le projet de GRPC a donné et donne encore lieu à l'établissement de plusieurs PARNA dont chacun porte sur une ou des substances particulières. Ils ont tous pour objet de surveiller ces substances, de réaliser des recherches, des

modélisations et des évaluations à leur égard, de même que de déterminer leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Le PARNA sur la surveillance et l'évaluation environnementales constitue un outil important pour s'acquitter de ces obligations, et sa mise en œuvre donnera lieu à des consultations étendues ainsi qu'à une collaboration étroite avec les groupes de mise en œuvre des autres PARNA.

Projets cadrant avec le PARNA

1. Une étude synoptique servira à déterminer les concentrations de substances toxiques persistantes dans les milieux ambiants d'endroits déterminés au Mexique. Elle permettra aussi de recueillir des données sur l'état de certaines de ces substances, notamment celles visées par les PARNA en vigueur et planifiés.
2. Une évaluation des concentrations de substances toxiques persistantes dans l'environnemental au Mexique est en cours, de même qu'une évaluation préliminaire de l'exposition aux polluants organiques persistants et à certains métaux lourds ainsi que des risques qu'ils présentent pour les humains et l'environnement.
3. Une étude de référence sur le continent nord-américain est en cours et elle vise à mesurer le degré d'exposition des nourrissons et des enfants aux substances toxiques persistantes.
4. Une étude de référence sur le continent nord-américain sera menée afin de recueillir des données sur l'exposition de collectivités ou de travailleurs à des substances toxiques persistantes lorsque cette exposition est considérée supérieure à la moyenne.
5. Un réseau de référence nord-américain de sites repères intégrés sera créé en vue de recueillir systématiquement des données et des informations sur les concentrations, les flux et les effets des substances toxiques persistantes dans l'environnement nord-américain, notamment leurs effets sur les écosystèmes et la santé humaine.
6. Des sites satellites recommandés seront directement associés au réseau de référence nord-américain pour favoriser l'étude d'aspects importants de la surveillance ou de la détermination des concentrations, des flux et des effets des substances toxiques persistantes.
7. D'autres ensembles de données de référence existants ou planifiés seront associés au réseau de référence nord-américain, y compris des études environnementales de référence, des enquêtes et études épidémiologiques, d'importantes conclusions de recherche découlant de la surveillance et de la détermination des concentrations, des flux et des effets des substances toxiques persistantes.



Renseignements supplémentaires : <http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/smoc/index.cfm?varlan=français&year=2003>.



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300
Télééc. : (514) 350-4314
info@ccemtl.org • www.cec.org